

La der des ders, une aura printanière ?



Ce 16 mars, dans la « De Witte Duif » halloise, l'installation des mandataires 2018-2024 allait-elle, tant les rocambolesques péripéties de ces derniers mois incitaient encore à la prudence, clore définitivement la saga électorale causée par des dirigeants de Flandre occidentale non scrupuleux ?

La réponse est connue. Enfin !

En gagnant ce vendredi 16 mars la salle « De Witte Duif », l'antre hallois de la colombophilie belge, les mandataires nationaux, anciens et nominés en quête de reconnaissance officielle, et les représentants de la presse, toujours aussi nombreux, étaient de nouveau tenaillés par le doute, tant il est vrai que « *Chat échaudé craint l'eau froide* » comme le suggère un proverbe.



« Assistera-t-on à de nouveaux retournements de situation lors des deux derniers volets décrétés de la première assemblée générale (AG) nationale 2018 ? Des réclamations fondées ont-elles été introduites suite au nouveau scrutin imposé à la Flandre occidentale pour cause de fraude prouvée, jugée et sanctionnée et qui lui valut une mise sous tutelle fédérale provisoire au terme de la procédure menée, tous ses comitards 2012-2018 sans exception ayant encouru des suspensions de l'ordre de trois ou six années. Le quorum requis pour l'AG nationale convoquée ce jour sera-t-il atteint (« **Coulon Futé** » : l'article 22 des statuts stipule à ce sujet : « *Pour que l'Assemblée Générale Nationale puisse valablement délibérer, il faut que la moitié plus un au moins des mandataires nationaux élus soient présents. Si cette condition n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être tenue au moins quinze jours après la première assemblée et au plus tard dans le mois, assemblée qui délibérera des mêmes sujets quel*



que soit le nombre de membres présents. Les décisions régulièrement prises sont valables pour tous, même pour les absents et opposants. ») ? Qui recevront les « oscars ailés » ? A qui seront confiées les prochaines rênes de la gestion nationale ? Quelles décisions urgentes prendront-ils pour cerner au plus vite la situation réelle de la RFCB ? Combien de Francophones seront-ils intronisés dans le futur Conseil d'Administration et de Gestion Nationale (CAGN) ? A qui incomberont les titres de président national, de président du Comité Sportif National, de trésorier national, de conseiller juridique national ? Quelles alliances auront-elles contribué à ces nominations ? ». Toutes ces questions tournaient en boucle dans les couloirs du bâtiment fédéral...

Un hiver chargé !

C'est indéniable, la colombophilie n'est pas sortie grandie des élections 2017 qui ont, *de facto*, meublé la trêve hivernale dès la connaissance officielle, le 25 octobre dernier, de résultats parfois inattendus. Deux AG extraordinaires, les 24 décembre et 17 janvier, sont rapidement venues étoffer les agendas des mandataires nationaux, exempts normalement de prestations fédérales en cette période de l'année, pour répondre à la virulente polémique tant des restes de bûches en partie brûlées ont mis du temps avant de se consumer totalement. En effet, ces deux colloques « judiciaires » se sont avérés stratégiques pour, au terme d'une procédure exceptionnelle, supplanter le climat délétère instauré par la découverte d'une fraude d'ampleur en Flandre occidentale, de plus en plus complexée face à l'opulence en licences de sa consœur orientale et, dans une moindre mesure, de la province d'Anvers.

Par ailleurs, but not least, l'innovation qui consista à scinder en trois volets distincts la première AG nationale 2018 pour « bétonner » les passations de pouvoir, a, elle aussi, exigé des devoirs supplémentaires aux mandataires nationaux en fin de session.

Le premier des volets précités ([voir la rubrique Potins : « L'AG des dommages collatéraux de la fraude en Flandre occidentale ! »](#)), où anciens et futurs représentants des provinces à l'échelon national qualifiés d'observateurs ont « cohabité » pour la première fois, a provoqué une « querelle » procédurière pour cause d'interprétations différentes de réglementations existantes (« **Coulon Futé** » : *ce n'est pas une première !*). A coup sûr, il restera de ce fait gravé dans les annales fédérales en ce sens que l'AG fut contrainte, sans pour autant imiter la procession dansante d'Echternach, à annuler à l'unanimité une décision qu'elle avait prise en début de séance par 13 voix favorables sur les 19 possibles.

La der effective

Ainsi, après moult péripéties imprévues, ce 16 mars devait saluer l'ultime sortie officielle des mandataires nationaux 2012-2018 chargés d'aborder les deux derniers volets de l'AG nationale de janvier/février si le quorum de présences requises était évidemment atteint. C'est dire si les différentes arrivées dans l'antrè hallois étaient scrutées et comptées. Un ouf définitif de soulagement fut poussé lorsque les portes de l'hémicycle fédéral se fermèrent pour entamer la dernière ligne droite de la procédure intronisant les mandataires provinciaux 2018-2024 en entérinant définitivement les élections 2017.

Des fake news... Vivant ses derniers instants de présidence nationale tout en conservant son titre de vice-président international jusqu'au Congrès FCI 2019 en Pologne, **Stefaan Van**



Bockstaele invita à 14h08, par un « *Damen en Heren* » appuyé, les mandataires en exercice, les nouveaux qualifiés d'observateurs et la presse à gagner leurs places respectives. Arborant sur les revers de son veston les insignes RFCB, FCI et la plume du Pioneer Club chinois, il souhaita la bienvenue d'usage avant de procéder à l'appel des membres de l'AG convoquée (les anciens en l'occurrence). Aucun problème de quorum ne fut soulevé malgré des rumeurs annonçant entre autres l'absence des Anversois (la Flandre occidentale n'était toujours pas représentée à ce moment). **Eddy Claeskens** (procuration donnée à **Stefaan Van Bockstaele**) et **Willy Marchand** étaient répertoriés absents. L'« *absentéisme* » craint n'était pas au rendez-vous. Loin de là !



Invité par le président national à mener la deuxième partie de la première AG Statutaire, **Dominique Charlier**, Conseiller Juridique National, rappela que son ordre du jour consistait en l'examen des plaintes éventuelles sur le déroulement des élections au sein de l'EP de Flandre occidentale (« **Coulon Futé** » : *comprenez par là, les secondes élections, les premières ayant été annulées*). Vu l'absence, sur ce sujet, de courrier recommandé parvenu à la RFCB, il déclarait sans perdre la moindre seconde que les élections ne pouvaient qu'être approuvées, demanda sur-le-champ l'entérinement de l'assemblée. Ce qui lui fut octroyé à l'unanimité des membres présents. Il était 14h10. En deux minutes tout avait été dit. Le

chassé-croisé prévu entre mandataires pouvait se préparer car la « *grand-messe de la fraude électorale* » était cette fois bel et bien terminée. La cérémonie des Oscars 2018-2024 s'avérait imminente.

... mais aussi le solde liquide des Olympiades ! S'adressant une dernière fois à l'assemblée, **Stefaan Van Bockstaele**, sans donner libre cours à son émotion intérieure, délivra un ultime succinct témoignage.

« Je vous remercie tous, dit-il, pour ces six années de réunions. Une boisson d'adieu et en même temps de bienvenue est prévue. De la sorte, ce qui reste de l'Olympiade sera liquidé. Merci à tout le monde pour la collaboration. On évolue dans une nouvelle société avec des « moi... moi... moi... »... Ce n'est plus évident de faire quelque chose dans notre société. Les nouveaux vont certainement être confrontés à ce problème. ».



Des applaudissements saluèrent sa dernière intervention. Il était 14h15, un temps d'attente (45 minutes) s'imposait car la troisième et dernière partie de l'AG, salvatrice pour beaucoup, était programmée à 15 heures.

Une ambiance surréaliste.

Toute préséance, toute hiérarchie protocolaire s'était estompée pendant le drink, le champagne aidant assurément.



Les récents retraités (une mesure provisoire pour ceux qui n'atteindront pas la limite d'âge fatidique en 2024 ?), le visage pensif pour certains, soulagé pour d'autres, totalement épanoui pour d'autres encore, inexpressif pour d'autres toujours fixant le lointain, ne pouvaient que ranger leur parcours fédéral sur leur carte de visite. A titre d'exemples, **Pierre De Rijst** se remémorait trente années passées dont certaines comme président national dans l'antre fédéral bruxellois d'abord et hallois ensuite. **Christian Goulem** seize années de vice-présidence nationale précédées de trois mandats de quatre ans chacun.



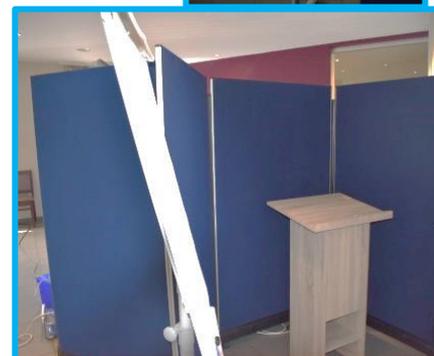
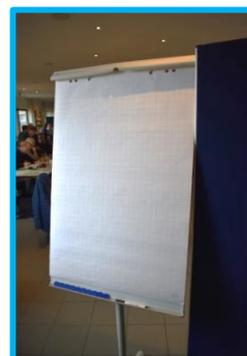
Des petits groupes se formaient assez rapidement, débouchaient sur des apartés pour vérifier entre autres si

les « *accords tacites* » passés entre provinces et candidats pour l'obtention d'un mandat au CAGN « *tenaient toujours la route* ». Il était nullement question de rater le coche si près du but ! Pendant ce temps, **Geert Philips**, Secrétaire de Coordination Générale et **Nancy Verhulst**, Secrétaire du CAGN, briefaient **Francine Lageot**, reconduite, qui devait présider, de par son ancienneté la plus élevée dans la fonction, le déroulement des nominations dudit CAGN.



(« **Coulon Futé** » : *la Liégeoise et le Luxembourgeois **Jean-Pol Marissal** sont les deux membres expérimentés de la nouvelle AG, les dix-sept autres étant des néophytes ce qui risque de poser à court terme un problème aux édiles élus*).

Sollicité pendant l'interruption par « Coulon Futé » pour cause d'huis clos prévisible, **Geert Philips** lui présenta l'isoloir et le chevalet sur lequel **Francine Lageot** inscrira les noms des candidats déclarés pour un même poste. Chaque mandataire national 2018-2024 recevra, dans ce cas de figure, un bulletin mentionnant les lettres A, B, C, D suivies de carrés pouvant être cochés. Ce dernier, au préalable paraphé par le Limbourgeois **Arthur Knaepen**, membre émérite de la RFCB et de la FCI et ancien trésorier national, garantirait l'anonymat et la validité du scrutin. Le Limbourgeois veillerait aussi à la distribution d'un seul bulletin par personne.



Des « enfin » et des « mais » sous-entendus !

Comme par magie, sous le coup de 14h55, un jeu de chaises musicales était initié. Les dix-neuf mandataires récemment désignés par les provinces pour siéger au niveau national achevaient leur éprouvante et nerveuse quête du Graal en occupant - enfin ? - les strapontins fédéraux délaissés par leurs prédécesseurs devenus à leur tour des observateurs.



Parmi ces derniers restaient en séance - certains du moins dans un premier temps – les, par ordre alphabétique, **Luc Bafort, Dominique Charlier, Mark De Backer, Pierre De Rijst, Juliaan De Winter, Jean Delstanche, Jean-Pierre Goffard, Christian Goulem, Jean-Louis Loix, Willy Nuel, Jozef Oorts, Stefaan Van Bockstaele, Theofiel Van de Velde, Jozef Van Elsacker...**

Geert Philips ouvrit officiellement le troisième et dernier volet de la première AG 2018, souhaita à son tour la bienvenue, demanda derechef à **Francine Lageot** d'avoir l'honneur de



présider le colloque. Cette dernière découvrit, à cet instant précis, la solitude de la présidence nationale. Elle procéda à l'appel des mandataires nationaux 2018-2024, l'Anversois **Marc Huybrechts**, hospitalisé, était absent mais avait cependant donné procuration. La présidente faisant fonction souligna la présence d'**Arthur Knaepen** avant de poser la question fatidique :

« *Une quelconque remarque est-elle formulée à l'égard de ces nominations ?* ».

Le silence qui s'en suivit lui permit de les entériner par approbation unanime (**annexe 1**). Elle décréta ensuite l'huis clos en demandant aux observateurs et aux représentants de la presse de quitter la salle ce qui provoqua quelques commentaires chez les désormais ex-mandataires



La cérémonie des oscars !

L'huis clos effectif, la distribution des maroquins des plus hautes fonctions fédérales pouvait débiter, ce qui se résumait à un lever de rideau sur les tractations menées en amont entre provinces pour répartir les mandats au sein du CAGN (« **Coulon Futé** » : pour rappel, l'article 32 des statuts définissant ladite répartition fut récemment amendé en ce sens que le conseiller juridique national ne doit plus impérativement appartenir à une province différente de celles du président, des deux vice-présidents et du trésorier, émanant par contre tous les quatre obligatoirement d'entités provinciales différentes).

L'attente dans le couloir fut de courte durée car cinq salves d'applaudissements laissaient entrevoir une procédure rapide. En fait, de source autorisée, un seul recours au vote fut nécessaire car deux candidats, un du Brabant flamand et un de Flandre occidentale, s'étaient présentés pour la vice-présidence nationale flamande qui octroyait en principe la présidence du Comité Sportif National. Pour les postes de président national, de vice-président national francophone, de trésorier national et de conseiller juridique national, un seul candidat s'était chaque fois proposé.

Le verdict. L'huis clos levé, le Flandrien oriental **Frans Hermans**, après avoir remercié la presse, les anciens et toutes les personnes de l'assemblée, délivra la composition du CAGN 2018-2024 :

- *Président national* : **Frans Hermans**, Flandre orientale



- *Vice-président francophone* : **Denis Sapin**, Brabant wallon



- *Vice-président néerlandophone et Président du Comité Sportif National* : **Boudewijn De Bosscher**, Brabant flamand



- *Trésorier national* : **Alphons Bruurs**, Anvers



- *Conseiller Juridique* : **Gino Houbrechts**, Limbourg.





Il procéda ensuite à la nomination des membres du Comité Sportif National (**annexe 2**), de la Commission de Promotion Nationale (**annexe 3**), des Conseils Nationaux Consultatifs pour appareil mécanique et pour système de constatation électronique (**annexe 4**). Des désignations en suspens furent ensuite régularisées pour respecter les statuts : **Mark De Backer** restera le président des



Conseils Nationaux Consultatifs, **Pierre Titart** sur proposition de **Jacques Mayeur** et **Christof Gerardin** représenteront



respectivement le Hainaut-Brabant wallon et la Flandre occidentale au sein de la Commission Promotion. Enfin, **Jean-Pol Marissal** au terme d'une initiative personnelle (Luxembourg), **Gertjan Van Raemdonck** (Flandre orientale) et **Guido Van Vlierberghe** (Anvers) constitueront le Collège des censeurs.

Des premiers échanges !

La fixation du montant de toutes les cotisations 2019 (**annexe 5**) provoqua les premiers échanges entre les membres de la nouvelle équipe à l'instigation de **Frans Hermans**, le président national. Ce dernier regretta le manque de temps pour décider ces montants (« **Coulon Futé** » : *les statuts imposent de le faire lors de la première AG*) car il ne connaît pas très bien la situation financière et doit donc se résoudre à la proposition rédigée par les anciens alors qu'une perte de 89.000 € est reprise au budget.

A titre de réflexion et non de proposition, il demanda une discussion pour sonder l'assemblée quant au bien-fondé d'éventuelles augmentations. « *Il est important, dit-il avec insistance, pour une nouvelle équipe forte de dix-neuf membres de travailler ensemble, de regarder dans le même sens, de se poser régulièrement la question pourquoi sommes-nous là ?* ».

Toutes les interventions qui s'en suivirent ont mis l'accent sur la priorité absolue d'obtenir la situation financière interne avant d'imputer des augmentations aux amateurs et sur le fait qu'il ne s'avérait pas opportun d'envisager des solutions provisoires. Dans les rangs francophones, **Jean-Pol Marissal** demanda une réduction des frais, reçut derechef l'aval du président

national déclarant qu'une de ses priorités consistait à diminuer les frais à tout point de vue. **Francine Lageot** surenchérisait en faisant remarquer qu'il n'était pas judicieux de viser en premier lieu les amateurs. Les montants des cotisations 2019 furent acceptés, sans augmentation par rapport à 2018, au terme du vote demandé par le président national. Ce qui fut aussi le cas des montants des cautions et des forfaits pour les frais de procédure devant les chambres RFCB (**annexe 6**). La séance fut levée à 16h10.

Annexe 1

2018 - 2024

COMPOSITION ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE

LIEGE

LAGEOT Francine – 4040 Herstal

NAMUR

DENEYER Philippe – 5310 Waret-la-Chaussée

LUXEMBOURG

MARISSAL Jean-Pol – 6690 Vielsalm

HAINAUT

MAYEUR Jacques – 7033 Cuesmes

BRABANT WALLON

SAPIN Denis – 1315 Incourt

VLAAMS-BRABANT

DE BOSSCHER Boudewijn – 1980 Zemst

JOOSSENS Rudi – 1501 Buizingen

WEST-VLAANDEREN

MOUTON Yvan – 8780 Oostrozebeke

VANDENBERGHE Dany – 8930 Menen

OOST-VLAANDEREN

DE BACKER Luc – 9470 Denderleeuw

D'HONDT Filip – 9680 Etikhove

HERMANS Frans – 9220 Moerzeke

NUEL Wim – 9340 Lede

VAN RAEMDONCK Gertjan – 9120 Beveren-Waas

LIMBURG

HOUBRECHTS Gino – 3840 Gors-Opleeuw

ANTWERPEN

BODENGIEN Pascal – 2440 Geel

BRUURS Alphons – 2381 Weelde

HUYBRECHTS Marc – 2940 Stabroek

VAN VLIERBERGHE Guido – 2880

Sources : https://www.kbdb.be/images/nationaal/AV/2018/AV160318/ODJ_DEF_AGN_16.03.2018_decisions.pdf

2018 - 2024
COMPOSITION COMITE SPORTIF NATIONAL

LIEGE

Jusqu'au 31/12/2020

VANDERVOST Jean – 4280 Avin

A partir du 01/01/2021

DARIMONT Emile – 4801 Stembert

NAMUR

DEFRENE Thierry – 5190 Onoz

Luxembourg

CHERAIN Patrick – 6760 Virton

HAINAUT

GOULEM Christian – 7534 Barry

BRABANT WALLON

PETIT Francis – 1420 Braine-L'Alleud

VLAAMS-BRABANT

DE BOSSCHER Boudewijn – 1980 Zemst

WEST-VLAANDEREN

MOUTON Yvan – 8780 Oostrozebeke

OOST-VLAANDEREN

HERMANS Frans – 9220 Moerzeke

LIMBURG

KEMPENEERS Wim – 3850 Nieuwerkerken

ANTWERPEN

VAN VLIERBERGHE Guido – 2880 Mariekerke

Annexe 3

2018 - 2024 COMPOSITION COMMISSION PROMOTION

NATIONALE

LIEGE - NAMUR - LUXEMBOURG (Statuts – 1 membre/EPR)

CLEMENT Daniel – 5540 Hermeton-sur-Meuse

HAINAUT - BRABANT WALLON (Statuts – 1 membre/EPR)

TITART Pierre – 7912 Saint-Saveur

VLAAMS-BRABANT

DE BOSSCHER Boudewijn – 1980 Zemst

WEST-VLAANDEREN

GHEERARDYN Christof – 8750 Zwevezele

OOST-VLAANDEREN

NUEL Wim – 9340 Lede

LIMBURG

LOIX Jean-Louis – 3800 Brustem

ANTWERPEN

Annexe 4

2018 - 2024 CONSEILS CONSULTATIFS NATIONAUX

POUR SYSTEMES ELECTRONIQUES

-DEKEYSER Rik - 8800 Roeselare

-GHEERARDYN Christof – 8750 Zwevezele

POUR APPAREILS MECANIQUES

-BAELE Maurice – 8310 Assebroek

-BOS Roger – 3520 Zonhoven

-TITART Pierre – 7912 Saint-Sauveur

-VAN EGDOM Luc – 2235 Westmeerbeek

Voorzitter / Président : DE BACKER MARK

Sources : https://www.kbdb.be/images/nationaal/AV/2018/AV160318/ODJ_DEF_AGN_16.03.2018_decisions.pdf

C O T I S A T I O N S 2019

€ 25,00 pour les **amateurs**

Une association de plusieurs amateurs paye 25,00 EURO pour le premier membre et 10,00 EUR pour chaque membre supplémentaire.

€ 25,00 pour les licences d'affiliation prévues par l'**art.9** des Statuts

€ 100,00 pour les **convoyeurs**

€ 50,00 pour les **aide-convoyeurs**

€ 200,00 pour les **firmes de transport** qui ne sont pas agence de convoyage

€ 250,00 pour les **agences de convoyage** donnant droit à une première carte

(sont à considérer comme agence le ou les convoyeurs qui prennent les pigeons de toute une région)

€ 50,00 pour les **camionneurs** (ceux qui rassemblent les pigeons pour les convoyeurs qui les conduisent à une centralisation et ne possèdent pas de licence de convoyeur)

€ 25,00 pour les **régleurs non-colombophiles**

€ 25,00 pour les **secrétaires non-colombophiles**

€ 70,00 sans exception, pour les **tenanciers de locaux colombophiles**

€ 70,00 sans exception, pour les **tenanciers de locaux non-colombophiles**

€ 120,00 pour les **crieurs** et pour les **rédacteurs** de nomenclature de ventes publiques de pigeons (augmentés de € 25,00 par vente publique)

€ 100,00 pour la licence d'affiliation des **sociétés et des classificateurs**

€ 100,00 pour les **locaux privés**

€ 100,00 pour les **organiseurs de concours provinciaux**, par concours demandé

€ 120,00 pour les **organiseurs de concours interprovinciaux**, par concours demandé

€ 500,00 pour les **organiseurs de concours nationaux**, par concours demandé

€ 600,00 pour les **organiseurs de concours internationaux**, par concours demandé

Annexe 6

Fixation :

a) des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB

FRAIS de PROCEDURE :

Type de CHAMBRE RFCB	Proposition pour la période 2018
Chambre de Première Instance	600,00EUR
Chambre d'Appel	700,00EUR
Chambre de Cassation	900,00EUR

CAUTIONS :

Type de CHAMBRE RFCB	Proposition pour la période 2018
Chambre de Première Instance	100,00EUR
Chambre d'Appel	200,00EUR
Chambre de Cassation	400,00EUR

b) du montant de la caution comme prévu à l'article 51 du CC
Montant inchangé pour l'année 2018 (75,00 euro)

Sources : https://www.kbdb.be/images/nationaal/AV/2018/AV160318/ODJ_DEF_AGN_16.03.2018_decisions.pdf